



Établissement public de l'État

PLAN D'ÉVALUATION 2019-2024

DU PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Plan d'évaluation 2019-2024 de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.
Suivant délibération n°2019-10, conseil d'administration du 31 octobre 2019.

1. CONTEXTE

Pour aider au pilotage de son programme d'intervention, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a mis en place un système d'évaluation de ses politiques. Depuis 2007, trois plans d'évaluation ont été mis en place, chacun d'une durée de 3 ou 4 ans. L'agence de l'eau a consacré un budget de 450 000 € TTC par plan, soit 0,02 % du programme d'intervention. Le choix des thématiques évaluées relève du conseil d'administration, dont la réflexion est alimentée par la commission Évaluation de la politique d'intervention. Il reflète le questionnement du conseil d'administration sur l'évaluation de l'intervention de l'agence au regard des priorités du Sdage et de l'atteinte du bon état écologique des eaux.

Le plan 2017-2019 a été marqué par la programmation d'évaluations courtes, c'est-à-dire d'environ 6 à 8 mois, avec 2 à 4 questions évaluatives, des investigations moins développées, un comité de pilotage restreint. Cette évolution, souhaitée par la commission Évaluation de la politique d'intervention, répond à la fois au besoin de rendre l'exercice plus réactif et de mieux cibler les questions évaluatives. La dernière évaluation prévue pour 2019 est celle de la réduction de la pollution par les pesticides.

Le plan présent répond aux attentes suivantes du conseil d'administration :

- des évaluations pour alimenter la réflexion sur les évolutions du 11^e programme,
- des évaluations plus courtes et plus réactives pour réorienter le programme d'intervention à mi-parcours,
- une plus grande implication des instances décisionnelles,
- une meilleure articulation commission Programme / commission Évaluation de la politique intervention.

De plus, une réflexion va démarrer sur la mutualisation inter-agences des évaluations de politiques.

2. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES D'INTERVENTION DE L'AGENCE

Le conseil d'administration a instauré un dispositif d'évaluation de ses politiques afin **d'améliorer l'action de l'agence de l'eau** pour mieux répondre aux enjeux qui ont justifié l'intervention publique.

Le nouveau plan intervient dans le contexte particulier du démarrage du 11^e programme d'intervention, programme en rupture sur certaines thématiques.

L'objectif de bon état des eaux reste la boussole de l'intervention des agences de l'eau. Le programme d'intervention est un des leviers d'action permettant l'atteinte des objectifs du Sdage. Il doit s'articuler avec l'action régalienne et les financements des autres acteurs de l'eau. L'approche des échéances 2021 et 2027 de bon état des eaux et l'ampleur de la tâche que cela représente imposent d'optimiser les actions et les moyens de l'agence de l'eau, avec une capacité d'intervention en diminution par rapport au 10^e programme. Dans ce contexte, l'évaluation des politiques prend toute sa place au sein des outils de pilotage du programme d'intervention.

3. DUREE DU PLAN D'ÉVALUATION

Outil de pilotage du programme de l'agence, le plan est calé sur le 11^e programme, pour la période 2019-2024.

4. TYPES D'ÉVALUATIONS ET RESULTATS ATTENDUS

Le dispositif d'évaluation du programme d'intervention comprend différents types d'exercices qui se distinguent par la manière de les conduire. La gouvernance et l'organisation à mettre en place découlent des résultats attendus, associés aux ressources disponibles.

Se distinguent :

1. **des évaluations de politiques** dont la réalisation est suivie par un comité de pilotage spécifique. Celui-ci peut-être interne agence ou inclure des partenaires de l'agence et des représentants de la

commission Évaluation. La phase de réalisation est confiée à un bureau d'études externe. Si besoin, un prestataire peut assister les services de l'agence et le comité de pilotage dans la phase de préparation de l'évaluation, aboutissant à la définition des questions évaluatives. La commission examine les recommandations issues de l'évaluation. Elle propose au conseil d'administration des actions d'amélioration des actions de l'agence.

2. **Des bilans évaluatifs**, des études de capitalisation d'information et des études techniques. Ils participent à l'évaluation de la politique de l'agence en alimentant les réflexions des instances de bassin et des services. Ils sont conduits essentiellement en interne. La commission Évaluation est associée aux résultats produits.
3. Des évaluations de politiques publiques décidées et suivies dans le cadre de **politiques partenariales** (exemple du Plan Loire), auxquelles l'agence participe parmi d'autres partenaires : la commission est informée de leur déroulement et des enseignements tirés.

Dans le même esprit d'alimenter la réflexion des instances, la commission sera informée des résultats des évaluations réalisées par d'autres organismes, sur des problématiques communes.

5. SUJETS A EVALUER

Évaluer l'efficacité d'une politique nécessite d'avoir un certain recul sur sa mise en œuvre. 2019 étant l'année de démarrage du 11^e programme, le plan s'articule autour de 4 axes :

- **des évaluations sur la mise en œuvre et les impacts du 10^e programme**, à engager sur la période 2019-2021 ;
- **des évaluations sur la mise en œuvre et les premiers impacts du 11^e programme**, à engager sur la période 2022-2024 ;
- **des bilans qualitatifs et quantitatifs**, mobilisant sur une période courte des agents de l'agence de l'eau et/ou des prestataires, sur des thématiques très opérationnelles ;
- l'intégration des résultats d'évaluations réalisées par d'autres organismes.

Thèmes pressentis :

Pour répondre au besoin de réactivité en fonction des évolutions de contexte, les sujets ne sont pas figés. La liste établie reflète les questionnements du conseil d'administration au moment de son élaboration. Elle sera actualisée suivant les besoins. Le choix définitif des sujets résultera des besoins d'aide à la décision pouvant provenir des services de l'agence ou des instances de bassin. Les sujets seront hiérarchisés pour tenir compte des ressources de l'agence et des éventuelles études d'autres organismes répondant à la problématique soulevée.

Les enjeux transversaux du programme seront pris en compte : adaptation au changement climatique, le littoral et le milieu marin, la lutte contre les micropolluants.

En complément des approches thématiques, une vision centrée sur les territoires, parfois à l'échelle d'un groupe de masses d'eau, pourra être décidée. Il s'agira alors d'évaluer les résultats d'actions conjuguées sur un territoire donné.

5.1. Évaluations sur la mise en œuvre et les impacts du 10e programme, à engager sur la période 2019-2021

- Évaluation territoriale de l'impact de l'ensemble des actions engagées sur une ou plusieurs masses d'eau, en particulier concernant l'atteinte du bon état écologique.
- Évaluation des actions de réduction de l'usage des pesticides (évaluation initiée dans le cadre du plan 2017-2019).

- Évaluation des contrats territoriaux de gestion quantitative du Lay et de la Vendée (2013-2017) et des Autizes (2007-2011).
- Évaluation de la mesure 3A-1 du Sdage étendant le traitement du phosphore.

5.2. Évaluations sur la mise en œuvre et les premiers impacts du 11e programme d'intervention, à engager sur la période 2022-2024

- Évaluation des partenariats Régions / Départements initiés en 2019-2021.
- Évaluation de la mise en œuvre et de l'efficacité en 2019-2021 de la solidarité avec les territoires défavorisés.
- Évaluation de la mise en œuvre en 2019-2021 de la feuille de route des Sage.

5.3. Bilans qualitatifs et quantitatifs sur des thématiques très opérationnelles

- Bilan du partenariat avec la Banque des territoires.
- Bilan d'avancement de certaines politiques ambitieuses du 11e programme : systèmes d'assainissement prioritaires (SAP), établissements prioritaires industriels (EPI), gestion patrimoniale...
- Impact de la modification des taux d'aide sur la réalisation des actions.
- Bilan des actions sur les captages prioritaires.

6. UTILISATION ET DIFFUSION DES RESULTATS

6.1. Pour les évaluations de politiques

Les résultats d'une évaluation sont de différentes natures. Il y a les produits proprement dits de l'évaluation, à savoir le rapport final présentant le jugement, les conclusions des bureaux d'études, les études de cas réalisées et les recommandations faites par le comité de pilotage. Puis il y a le plan d'orientations que la commission Évaluation propose au conseil d'administration à partir des recommandations.

L'utilisation principale des résultats est la mise en œuvre des améliorations validées par le conseil d'administration. Ce plan d'orientations doit faire apparaître toutes les recommandations issues de l'évaluation et expliciter le cas échéant leur modulation ou leur non prise en compte. Un suivi de ce plan est mis en place. Il précise les échéances des actions.

Du côté du système de management de la qualité de l'agence - certification ISO 9001:2015 - l'évaluation des politiques interventions fait partie du processus « Programme ». La démarche et les résultats obtenus participent à l'évaluation des performances et à l'amélioration continue (chapitres 9 et 10 de la norme).

Une communication, à la fois interne et externe, valorise les résultats.

En matière de communication interne, des exposés sont proposés aux agents, mettant en avant à la fois l'intérêt de l'exercice et les résultats obtenus. Les rapports, synthèse et plan d'orientations sont disponibles sur le site internet de l'agence. Le dispositif est également présenté sur l'intranet de l'agence.

En matière de communication externe, le site Internet de l'agence comporte une rubrique « évaluation de la politique ». Celle-ci rend compte de la démarche et présente le plan d'évaluation en cours. Les produits de chaque évaluation (rapport final, synthèse du rapport final et plan d'actions) sont téléchargeables.

6.2. Pour les bilans et études opérationnels

Leurs résultats sont utilisés comme outil d'aide à la décision pour les services de l'agence, le conseil d'administration ou le comité de bassin. Ils sont valorisés d'une manière adaptée à leur caractère plus directement opérationnel : prise en compte immédiate dans la mise en œuvre du programme, intégration dans d'autres travaux de suivis...